

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION **ROUTE DES CHOZEAUX**

COMMUNE

DF

DEMI-QUARTIER

N° 2024-107

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610-5 du Code pénal :

Vu la demande de l'entreprise « MONT-BLANC MATERIAUX – 152 Route de Sallanches - 74120 DEMI-QUARTIER » en date du 1er octobre 2024 afin de réglementer la circulation sur la Route des Chozeaux pour lui permettre de procéder aux travaux de raccordement du réseau AEP Réservoir du Cropt :

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE:

Article 1er: Dans la période comprise entre le 7 octobre 2024 et le 11 octobre 2024 inclus, la circulation sera rigoureusement interdite sur la Route des Chozeaux, depuis le carrefour formé par la Route de Vers le Nant jusqu'à la limite communale de Megève, sauf aux véhicules de secours et aux riverains.

Une déviation sera mise en place par l'entreprise « Mont-Blanc Matériaux » par la Route Edmond de Rothschild et la RD 1212.

Article 2 : Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires mis en place par l'entreprise « Mont-Blanc Matériaux ».

Article 3: Le présent arrêté sera affiché sur place par l'entreprise « Mont-Blanc Matériaux ».

Article 4: Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, au SIABS, à la société « Mont-Blanc Matériaux », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 2 octobre 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 03/10/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 03/10/2024

e Maire

Stéphane ALLARD